

Autorité et obéissance dans la vie religieuse

À propos de l'Instruction « *Faciem Tuam* »

P. J. Rovira, CMF

Le P. J. Rovira, CMF, Missionnaire Claretien est né à Vic (Espagne) en 1942. En 1969, il obtient la licence de théologie auprès du « Studium Claretianum de Urbe » de l'époque, puis son diplôme de théologie morale auprès de l'Alphonsianum en 1973. Il devient alors Professeur de Théologie de la Vie Consacrée à l'Institut de Théologie de la Vie Consacrée « Clarentianum » (P.U.L) dont il sera Vice-Président et Président, puis Professeur ordinaire. Il est actuellement bibliothécaire de cet institut. En outre, mettant ses compétences et son expérience au service de plusieurs instituts à Rome, il a été professeur de Théologie Morale à l'Institut « Regina Mundi » de 1973 à 2005 ; aujourd'hui, il est aussi professeur invité à l'Université Pontificale Salésienne (depuis 1992), à la Faculté de Missiologie de l'Université Urbainienne (depuis 1997) et à l'Institut Pontifical « Auxilium » (depuis 1998). En diverses occasions, il a également assuré des sessions dans différents pays d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique.

Original en italien

Avant d'entrer dans notre sujet, nous pouvons nous demander si l'Instruction « Le service de l'autorité et l'obéissance. *Faciem tuam, Domine requiram* » (11 mai 2008) offre quelque nouveauté dans l'ensemble des documents qui ont paru sur la vie consacrée au cours de ces quelques dernières dizaines d'années. Surtout si on se rappelle que le sujet a été traditionnellement considéré comme étant pour le moins « délicat », que ce soit dans l'Église en général ou dans la vie religieuse.¹

Personnellement, je regrouperais en trois points les aspects qui m'ont frappé : 1) le rappel constant que l'obéissance est due à Dieu seul ; tout le reste n'est que médiations, réalité du passage vers cette volonté divine ; 2) l'insistance sur l'aspect fraternel-communautaire et la réalité de maturité humaine qui constitue le contexte où se vit ce service ; 3) et en conséquence, la conscience de ses propres limites, qu'il s'agisse du sujet qui obéit ou de la personne qui commande ; d'où les tensions compréhensibles, les difficultés, et même « l'objection de conscience ». Tout ceci n'enlève rien à l'obéissance du religieux/de la religieuse ; au contraire, cela la rend plus complète, plus vraie, parce qu'humainement plus mûre², et évangéliquement plus christologique ; et cela ne diminue pas non plus l'affirmation que la personne qui détient l'autorité « a la responsabilité de la décision finale », comme l'avaient dit les autres documents (FT 20 ; cf. 25, PC 14c, VC 43, VFC 50c, RdC 14).

1. Le Christ, modèle par excellence de la recherche et de l'accueil de la volonté du Père.

Le Père nous a donné un modèle visible pour nous montrer comment chercher et vivre sa volonté au sein de l'histoire : ce modèle c'est le Christ (cf. FT 8). En effet, comme le dit l'Instruction : « L'obéissance à sa volonté (celle du Père) n'est pas une attitude qui s'ajoute à sa personnalité (du Christ) mais l'exprime pleinement : 'Ma nourriture, c'est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé' (Jn 4,34) » (FT 23a). Le Christ a été l'*amen* (cf. Ap 3,14), le *oui* (cf. 2Co 1,20) parfait du Père (cf. FT 23c). Nous sommes appelés à continuer sa vie « dans l'histoire, pour donner aux autres la possibilité de le rencontrer » (FT 23b). L'obéissance du Christ est une obéissance qui réalise la mission que le Père lui a confiée.

Notre obéissance, à nous les disciples, n'est donc pas autre chose que le prolongement dans l'histoire de l'obéissance du Fils incarné au Père, « obéissance filiale » (VC 16c), « filiale et non servile... reflet de la correspondance dans l'amour des trois Personnes divines » (VC 21d ; cf. 22,23). Là se trouve le

¹ Sigles des documents du Magistère qui seront cités. *Faciem Tuam*: FT; *Ecclesiam Suam*: ES; *Lumen Gentium*: LG; *Gaudium et Spes*: GS; *Perfectae Caritatis*: PC; *Evangelica Testificatio*: ET; *Marialis Cultus*: MC; *Evangelii Nuntiandi*: EN; *Mutuae Relationes*: MR; *Les religieux et la promotion humaine*: RPU; *Code de Droit Canonique*: CDC; *Redemptoris Mater*: RMa; *Christifideles Laici*: ChL; *Catéchisme de l'Église Catholique*: CEC; *La vie fraternelle en communauté*: VFC; *Vita Consecrata*: VC; *Fides et Ratio*: FR; *Novo Millennio Ineunte*: NMI; *Repartir du Christ*: RdC.

² Le texte parle effectivement de la dépendance "infantile" (FT 25a), de l'"infantilisme" (FT 20b), et aussi de "paternalisme ou maternalisme" (FT 14b), comme des dangers à éviter.

fondement théologique le plus profond et vrai de notre vie de chrétiens, cet aspect christologique-trinitaire. Il faut donc faire attention, donc, de ne pas tomber dans le piège et de voir le rapport autorité-obéissance dans la vie religieuse comme un fait relevant uniquement de l'organisation, un fait pratique, sociologique, visant l'efficacité, même s'il a une finalité apostolique. Ainsi pouvons-nous dire, en paraphrasant les paroles de saint Paul, que nous sommes les membres de son corps (cf. 1 Co 12,12 et suivants ; Ép 4,11-17) et en conséquence, notre obéissance au Père devient un vrai prolongement de la sienne. Dans ce sens, nous complétons dans notre chair (dans notre histoire humaine, personnelle ou de groupe), ce qui manque à l'obéissance du Christ au Père, avec l'aide de l'Esprit Saint, dans son Église, pour le Royaume (Col 1,24), « afin que le monde croie » (Jn 17, 21). L'obéissance du Christ inaugure celle du nouvel Israël, de l'humanité nouvelle, de l'Église, et en elle, des divers groupes ou de chrétiens pris séparément, et cela tout au long des siècles.

Alors, demandons-nous : en quoi consiste cette volonté du Père que, pour notre bien, nous devons chercher et accomplir - comme le Christ - parmi les paramètres de l'histoire, du temps, des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, chacun et en groupe (congrégation, Église, humanité...) ? La réponse est : faire qu'Il soit reconnu, lui, l'unique Saint, et qu'ainsi vienne son Règne historique et eschatologique, que sa volonté soit faite sur la terre comme elle l'est déjà au ciel (cf. Mt 6,9-10 ; Lc 11,1-2). Ce Règne se réalise dans la mesure où se déploie le plan de salut que dans son amour infini il a pensé depuis toute éternité dans le Christ, en faveur de l'humanité ; plan qui se réalise au fur et à mesure qu'il se déroule au long de l'histoire, mais qui n'atteindra sa plénitude que dans le Christ, dans l'éternité (cf. Ép 1,3-14 ; Col 1,13-20), lorsque le Fils remettra tout au Père et que Dieu sera tout en tous (cf. 1Co, 15,24-28). Salut-Règne qui ne peut être autre chose que le bonheur et la plénitude de l'homme, à la mesure de l'homme parfait, selon la pleine maturité du Christ (cf. Ép 4, 13-16) ; volonté divine qui commence à s'accomplir tout d'abord quand l'homme croit dans le Fils que le Père a envoyé par amour dans le monde (cf. Mc 1,15 ; Jn3,16 et suiv. ; 6,29 ; 17,3) afin que nul ne se perde (Jn 6,40). Dieu est amour (cf. 1Jn 4,8.16) ; il nous a rendus participants de sa nature divine (cf. 2P 1,4) : cet amour a été répandu en nous par l'Esprit (Rm 5,5) pour que la Trinité puisse venir à nous et faire sa demeure en nous (cf. Jn 14,23), et que nous entrions ainsi en communion avec lui (cf. 1Jn 1,1-3). Tout ceci advient lorsque nous nous efforçons de l'aimer de toutes nos forces, ainsi que nos frères (Mt 22,37-40) inséparablement (1Jn 4, 20-21), avec pour point de référence invisible, la perfection d'amour du Père lui-même (cf. Mat. 5, 43-48) et comme point de référence visible, l'attitude du Christ et la manière dont le Père nous a aimés dans le Christ (cf. Jn 15,9-17).

Ceci dit, si le Christ est notre modèle, quelle a été son obéissance et comment a-t-il obéi ? L'Instruction nous donne une réponse : le Christ s'est abandonné totalement au Père : « Et si, dans sa passion, il s'est aussi livré à Judas, aux grands prêtres, à ceux qui l'ont flagellé, à la foule hostile et à ceux qui l'ont crucifié, c'est parce qu'il était absolument certain que toute chose trouvait sa signification dans la fidélité totale au dessein de salut voulu par le Père, auquel, -comme nous le rappelle saint Bernard - 'ce ne fut pas la mort qui a plu, mais la volonté de celui qui mourait de son plein gré'³ » (FT 5c).

Dans l'Évangile, la vie du Christ nous apparaît comme une expérience de communion filiale au vouloir du Père. En effet, ses premières et ses dernières paroles expriment clairement cette docilité : « Ne saviez-vous pas que je me dois aux affaires de mon Père ? » (Luc 2, 49) ; et « Père, en tes mains je remets mon esprit » (cf. Ps 30,6 ; Lc 23, 46), écho dans l'histoire des paroles du psalmiste (Ps 39,7-9) que l'auteur de la Lettre aux Hébreux met dans la bouche du Christ dès le principe : « En entrant dans le monde, le Christ dit : ' ... Voici, je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté ' » (He 10,5-7).

Et ceci sera l'objet de la troisième demande du Notre Père : « Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel » (Mt 6, 10) ; demande reprise dans l'angoisse de Gethsémani : « Que ta volonté soit faite, et non la mienne » (cf. Mt 26,39.42). Une obéissance au sein des difficultés : « Il apprit de ce qu'il souffrit, l'obéissance » (He 5,8). Une obéissance « jusqu'à la mort, et à la mort sur une croix » (Ph 2,6-9), c'est-à-dire, continue, comme la 'nourriture' est de tous les jours (Jn 4,34). Ainsi pourra-t-il dire sur la croix que « Tout est consommé » (Jn 19,30). Le Christ a été le « oui » du Père à l'humanité (la fidélité de Dieu envers les hommes), mais aussi l'« amen » de l'humanité au Père (l'obéissance totale) (cf. 2Co 1,20 ; Ap 1,4-5 ; 3,14). Une obéissance, citons-nous au début, « filiale et non servile... reflet de la correspondance dans l'amour des trois Personnes divines » (VC 21d).

Une obéissance qui se manifeste dans une attitude d'écoute (cf. FT 5-6) et de recherche continue de ce que veut le Père : « Qui est de Dieu entend les paroles de Dieu » (Jn 8,47). Or, en vrai homme (cf. GS 22, CEC 470), Jésus a dû chercher, discerner, formuler la volonté du Père, lui aussi, à travers de « nombreuses médiations humaines » (FT 9a ; cf. 11c) ; et ce ne lui fut pas toujours facile de comprendre, ni

³ Saint Bernard, *De errore Abelardi*, 8, 21 : PL 182, 1070A.

de réaliser, parce qu'il était « semblable aux hommes » (Ph 2,7) ; il dut grandir et apprendre (cf. Lc 2,40.52), il fut « éprouvé en tout, comme nous, à l'exception du péché » (He 4,15). En effet, sa vie publique commence et finit par deux épreuves qui touchent sa mission, la volonté du Père, et par conséquent, l'obéissance : les tentations (cf. Mt 4,1-11) et l'angoisse, non seulement à Gethsémani (cf. Mt 26, 38-39 ; He 5,7-8) mais aussi sur la croix (cf. Mt 27,46 ; Ps 22 ; 31). C'est là que le Christ a vécu sa « nuit », comme dirait les mystiques. Il a « souffert » et « appris » l'obéissance (He 5,8). Et c'est en fait dans la scène de Gethsémani selon Matthieu (26,36-46), que nous voyons vraiment ce processus de discernement : tandis qu'au v. 39 il demande de ne pas avoir à souffrir si cela est possible, mais que toutefois la volonté du Père soit faite, au v. 42 il dit déjà simplement que cette volonté se fasse, il ne demande pas d'être épargné ; et au v. 46 il est désormais déterminé : « Levez-vous, allons ! ». Il a compris et a accueilli pleinement la volonté du Père. « Il fut exaucé » (He 5,7), non parce qu'il ne fut pas obligé de souffrir mais parce qu'il fut aidé à comprendre et à accepter avec détermination. En effet, le Christ n'a pas subi la croix ; il ne s'est pas limité à la supporter avec résignation, mais il l'a embrassée de manière positive ; et comme il voyait en elle la volonté de son Père bien-aimé, elle pesa moins lourdement. Toutefois, comme le dit FT 5c, ceci ne signifie pas que ce fut la croix en tant que telle qui plut au Père, mais l'amour fidèle jusqu'aux conséquences extrêmes en faveur des hommes, ses frères, dont le Fils donnait la preuve. En somme, nous pouvons appliquer ici ce que dit Paul à propos du détachement des biens, jusqu'à souffrir une mort sanglante : ce n'est pas ce détachement en tant que tel qui est positif mais ce qui conduit à ces conséquences : « Quand je distribuerais tous mes biens en aumônes, quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien » (1Co 13,3)⁴.

Voilà la raison de la liberté du Christ devant la mort (« Si le Père m'aime, c'est que je donne ma vie, pour la reprendre. Personne ne me l'enlève ; mais je la donne de moi-même », Jn 10,17-18). Effectivement, dans son obéissance au Père, Jésus apparaît comme un homme profondément libre et indépendant : libre face à l'argent (cf. Mt 6,25-33), libre devant les hommes (cf. Jn 6,15 ; 13,5.14), devant les puissants (cf. Mt 26, 62-64 ; 27,13-14 ; Lc 13,32 ; 23,6-12), face à sa famille (cf. Lc 2,49 ; Mc 3,33), face aux groupes du pouvoir politique ou religieux (cf. Mt 22,34 ; 23,13-32), face à la Loi (cf. Mt 5,21s ; Mc1,22 ; 2,27-28), face à la mort (cf. Jn 10,17-18 ; Mt 26, 36-46).

Une obéissance, celle du Christ, et par conséquent, qui coûte parfois ; obéissance difficile, dramatique (cf. FT 8c), parce qu'humaine, qui va jusqu'à donner sa vie pour les personnes que l'on aime (Jn 15,12 ; Ph 2,8) ; mais en même temps, une obéissance non subie, une vie qui n'est pas donnée par contrainte, mais librement (cf. Jn 10, 17-18) et même avec joie, comme la femme affligée avant d'enfanter mais qui est finalement toute joyeuse qu'un homme soit venu au monde (cf. Jn 16,21) ; et nous savons combien Dieu aime qui donne avec joie (cf. 2Co 9,7), qui accomplit joyeusement les œuvres de miséricorde (cf. Rm 12,8). En effet, ce fut la liberté de l'amour qui le poussa à se donner totalement (cf. Ga 2,20 ; Ép 5,2). Une obéissance dure, mais libre et vigoureuse, courageuse, et même joyeuse parce que par-dessus tout aimante, qui n'a rien fait d'autre que de porter « jusqu'à la fin » (Jn 13,1), « jusqu'à la mort de la croix » (Ph 2,8), jusqu'au « tout est accompli » (Jn 19,30) l'amour qu'il avait pour le Père et qui se traduit par l'amour pour les hommes ses frères. C'est pourquoi le crucifix n'est pas simplement et pour toujours l'image de la souffrance et de la mort, mais celle de la fidélité à l'amour envers les personnes aimées, avec toutes les conséquences que cela entraîne. C'est une image positive de victoire de l'amour sur le péché, la souffrance et la mort.

2. L'Église, communion de personnes obéissantes, toujours à l'écoute et en perpétuel discernement pour savoir ce que Dieu veut.

Dans la vie des disciples de Jésus, nous devrions rencontrer la même attitude que nous avons vue en lui. Il est le prototype, le modèle suprême. Il le dit lui-même : « Quiconque fait la volonté de mon Père, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère » (Mc 3,35). Avec Jésus, les disciples ont en commun l'écoute, l'accueil et l'accomplissement des vœux du Père ; c'est ainsi qu'ils entrent dans sa nouvelle famille, le nouvel Israël. En effet, la nouvelle famille est constituée de « ceux qui écoutent la parole de Dieu et la mettent en pratique » (Lc 8,21) : écouter et mettre en pratique, sont les deux éléments constitutifs de « la parenté » du Christ (cf. FT 8).

C'est dans ce sens, commun à tous les croyants, qu'il faut comprendre le rapport d'obéissance dans l'Église ; telle est l'obéissance demandée à tous/toutes au long des siècles. Obéissance qui précède, fonde et explique non seulement l'obéissance du religieux à son supérieur, mais encore celle de chaque croyant aux exigences internes de la communauté ecclésiale, y compris l'obéissance envers tous ceux qui ont reçu le ministère de guider le peuple chrétien, c'est-à-dire la hiérarchie.

⁴ St AUGUSTIN dira plus tard : « Martyres non facit poena, sed causa » (Enarr.in Psal. 34,13).

C'est pourquoi, l'Église ne se divise pas entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, parce que la vérité est que tous obéissent ; toute l'Église suit son Époux, le Seigneur Jésus, dans l'écoute et l'accomplissement de la volonté du Père, avec l'aide de l'Esprit. Chaque chrétien, ensuite, le vit selon les caractéristiques de sa vocation ; dans ce contexte, les religieux le font selon leur modalité propre (du reste, multiple, elle aussi). Voilà pourquoi il n'est pas indifférent de suivre le Christ d'une manière ou d'une autre ; mais chacun doit chercher quelle est sa vocation, c'est-à-dire la volonté de Dieu sur lui, et l'accueillir avec joie, amour et fidélité. Une obéissance qui n'est pas oppressive, mais libératrice (cf. FT 5-6 ; VC 91) parce que Dieu est amour (cf. 1Jn 4,8.16) et donc, il ne peut pas ne pas vouloir le plus grand bien pour tous et chacun de nous quand il nous fait le don d'une vocation concrète (cf. Jn 3,17 ; 12,47 ; Rm 8,28 ; 1Tm 2,4 ; 2P 3,9). Vocation, enfin, qui, pour ce chrétien ne peut pas ne pas être meilleure et supérieure à toutes les autres parce que c'est la volonté de Dieu pour lui.

Or, l'obéissance de chacun au Père s'exerce dans le cadre de la communauté ecclésiale, ce qui, par conséquent, inclut non seulement le rapport personnel fondamental entre Dieu et la conscience, mais aussi le rapport avec les autres frères et sœurs de l'Église qui cheminent ensemble vers Dieu. En d'autres termes, notre obéissance au Dieu invisible s'exerce dans le cadre de sa communauté visible, l'Église, de la même manière que l'amour envers Dieu qu'on ne voit pas se vérifie à l'amour que l'on a pour le prochain qui, lui, par contre, se voit (cf. 1 Jn 4,20-21). De plus, si le cœur de la vie chrétienne est la charité (cf. Jn 15, 12-17), parce que Dieu est amour (cf. 1 Jn 4,8.16), l'exercice/service de l'autorité et de l'obéissance dans l'Église ne peut être autre chose que la façon de vivre la charité, l'amour fraternel, « afin que le monde croie » (cf. Jn 15, 12-17 ; 17,11.21-26) ; et à l'inverse, le service de l'autorité aussi bien que celui de l'obéissance sera chrétien dans la mesure où il sera l'expression de la charité. La charité est la preuve de son authenticité évangélique, parce que : « La charité ne fait point de tort au prochain. La charité est donc la loi dans sa plénitude » (Rm 13,10 ; cf. 1Co 13) ; « par-dessus tout, ayez la charité, en laquelle se noue la perfection » (Col 3,14).

« Par-dessus tout », et donc, même par-dessus le désir de maintenir un ordre simplement extérieur, une 'politique ecclésiastique' déterminée ou une certaine image de l'Église à sauver. La raison est que Dieu qui est « la » vérité (cf. Jn 3,16 ; 14,6) se définit lui-même comme charité (cf. 1Jn 4,8.16). La charité est donc déjà « la » vérité parce qu'elle est participation à Dieu (cf. 1Jn 4,7-8. 12-16). En conséquence, prétendre – comme c'est arrivé plus d'une fois au niveau des personnes ou des groupes - défendre la vérité chrétienne au détriment de la charité, serait tout simplement une contradiction ; cette vérité-là se détruirait elle-même. Il n'y a pas de charité sans vérité, et il ne peut y avoir de vérité sans charité. En effet, alors qu'on peut se sauver par la charité sans connaître la vérité révélée, on ne peut se sauver avec la vérité révélée s'il n'y a pas de charité (cf. Mt 25, 31-46 ; Lc 12, 47-48 ; 1 Co 13 ; Jc 2,14-26 ; voir aussi : LG 14-16, CEC 839-848).

L'exercice de l'autorité et celui de l'obéissance dans l'Église procèdent donc de l'amour (communion), ils en sont les manifestations et, vécus chrétiennement, il est certain qu'ils intensifient la charité (cf. 1 Jn 1,1-3 ; voir aussi ChL 32, VFC 58, VC 46a). En conséquence, l'autorité sera d'autant plus vraie (chrétienne), que dans cette recherche et cet accomplissement de la volonté de Dieu, son exercice sera poussé par la charité, motivé par la charité, en faveur de la charité et portera à vivre plus profondément de la charité ; autrement dit, plus l'autorité réalisera la participation ecclésiale à l'*agapè* du Père, grâce au mystère pascal du Christ et à l'action de l'Esprit (cf. Jn 17, 11-21 ; 1Jn 4, 8.16 ; Rm 5,5 ; 2P 1,4), plus elle deviendra l'image visible « de la correspondance dans l'amour des trois Personnes divines » (VC 21d).

Voilà pourquoi l'élément de base, pour ne pas dire le but, est avant tout la communion (cf. 1 Jn 1,1-3) ; et c'est donc en communion que les disciples écoutent, discernent et font la volonté du Père. Dans l'Église, il y a ensuite une variété de dons distribués par l'Esprit (cf. Rm 12,3-8 ; 1Co 12-14 ; Ep 4-5) et parmi eux, celui de l'autorité hiérarchique qui doit pouvoir s'exercer, justement parce qu'il est donné par l'Esprit en vue du bien commun.

Le corps est composé de nombreux membres différents, chacun avec sa fonction propre, et aucun n'est inutile ; l'autorité est l'un de ceux-ci, essentiel même s'il n'est pas unique. Mais l'obéissance aussi est un don, un service rendu à la communion et à l'autorité. On sert en cherchant, en écoutant, en discernant, en dialoguant, en commandant et en obéissant. L'autorité est précédée par la foi, et elle est au service de la communion qui découle de la foi (cf. 1Jn 1,1-3). La foi précède, enveloppe, conditionne l'autorité aussi bien que l'obéissance ; elle explique ce que ces dernières signifient et comment elles doivent s'exercer dans la communion chrétienne. Après tout, ce à quoi tous/toutes doivent prétendre, c'est à faire la volonté, non d'un autre membre de la communauté, mais celle de Dieu.

Dans cette recherche et ce travail, chacun est appelé à collaborer en vertu des divers sacrements reçus, selon les caractéristiques de sa propre vocation chrétienne et ses différentes obligations humaines. Ensuite, certains dans la communauté sont choisis par l'Esprit pour mettre leurs dons spirituels et humains au service de la cohésion, de la solidité de la communion et de l'unité de la foi ; par leur intermédiaire, l'Esprit confirme toute la communauté ecclésiale (cf. Mt 16,18-19 ; 18,18 ; Lc 22,32 ; Jn 21,17 ; 1Jn 1, 1-3).

Toutefois, cette autorité reste un fait historique, transitoire ; en effet, dans la communion finale avec Dieu cette autorité n'existera plus. C'est pourquoi, dans l'Église, Dieu seul est l'absolu, et non l'autorité ; d'où la nécessité d'écouter tout le monde, dans et hors de la communauté, avec la conviction que même tous ensemble, nous ne réussirons jamais à posséder la plénitude de la vérité, et encore moins à l'épuiser ; par contre, le grand don sera que la vérité prenne peu à peu possession de nous.

Nous sommes tous l'Église, et tous en partagent la responsabilité, ce qui exige la collaboration de tous, de même que cela exige le respect du rôle de chacun, parce que personne n'est propriétaire de l'Église. Des frères, tous fondamentalement égaux (cf. LG 32, CDC 208, CEC 871-873, VC 31b,84-85), un seul Père et un seul Maître (cf. Mt 23,8-12). Voilà la profonde vérité évangélique et humaine qu'expriment les paroles de Benoît XVI dans l'homélie de la messe inaugurale de son ministère pétrinien, le 24 avril 2005 : « ...Je ne suis pas seul. Je ne dois pas porter seul ce que, en réalité, je ne pourrais jamais porter seul (...). Mon véritable programme de gouvernement est de ne pas faire ma volonté, de ne pas poursuivre mes idées, mais, avec toute l'Église, de me mettre à l'écoute de la Parole et de la volonté du Seigneur, et de me laisser guider par lui, de manière que ce soit lui-même qui guide l'Église en cette heure de notre histoire (...). Prions les uns pour les autres, afin que le Seigneur nous porte et que nous apprenions à nous porter les uns les autres »⁵. Ce n'était pas de la rhétorique, mais simplement vrai. Voilà pourquoi on reconnaît sans cesse que l'autorité a ses limites humaines (cf. FT 13d, 18a, 21ac, VC 92), et elle se tromperait si elle n'en était pas consciente (cf. FT 20g, 25a).

Parvenus à ce stade, comment chercher la volonté de Dieu dans la communauté chrétienne et quel est le rôle concret de l'autorité ?

Le problème est qu'il est vrai que nous sommes appelés à la liberté (cf. Ga 5,13), que nous possédons tous l'Esprit-Saint (cf. Ac 5,32 ; Rm 5,5), et que, comme nous possédons l'Esprit, nous ne sommes plus sous la Loi (cf. Ga 5,17-18), car où est l'Esprit, là est la liberté (cf. 2 Co 3,17) ; mais il n'est pas moins vrai que, tant que nous vivons dans ce corps mortel, nous avons une liberté imparfaite, nous possédons seulement les arrhes de l'Esprit (cf. 2Co 1,22), nous portons ce trésor dans des vases d'argile (cf. 2Co 4,7) ; nous voyons, mais comme dans un miroir (cf. 1Co 13,12) ; nous sommes dès à présent fils de Dieu mais ce que nous serons n'est pas encore manifesté (cf. 1 Jn 3,2)... Par conséquent, nous avons encore besoin de chercher et à notre manière, c'est-à-dire avec tout le travail humain, personnel et communautaire que cela suppose. Ce sont les limites de notre maturité humaine et spirituelle qui entraînent la recherche, les discussions, les lois et les normes, les tensions inévitables..., l'obéissance (cf. FT 9b). Dans ses lettres, saint Paul lui-même donne de nombreuses normes, parfois très concrètes.

Dans ce but, et dans ce contexte, l'autorité du Magistère dans l'Église a en même temps un devoir discrétionnaire (aider les individus dans la recherche et la mise en œuvre de la volonté de Dieu) et communautaire (guider toute la communauté vers la réalisation historique du dessein de Dieu). La mission confiée par l'Esprit au Magistère est donc d'être au service de la formation de la conscience et au service de la vie de toute la communauté ; elle n'est pas de supplanter la responsabilité de qui que ce soit. Le Magistère remplit cette mission en enseignant, en sanctifiant et en gouvernant (cf. LG 24-27, MR 13, CEC 888-896).

Or, comme nous le disions, cette recherche de la volonté de Dieu et cette obéissance est pour tous dans l'Église, elle est communautaire. L'autorité du Magistère n'est pas seule, car il n'est pas toujours clair de savoir quelle est cette volonté (cf. GS 33b, 43b) parce que tous possèdent l'Esprit (Ac 5,32 ; Rm 5,5) ; et comme le disait le bienheureux Jean XXIII, la substance du « *depositum fidei* » est une chose, et autre chose sa formulation et les revêtements historiques et culturels qui l'enveloppent⁶. Aussi bien est-il vrai que le Magistère sera authentique dans la mesure où il sera docile au Christ et à l'Esprit. Même à l'intérieur de l'Église, il est certain qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (cf. Ac 4,19 ; 5,29 ; voir aussi : FT 27a). Par conséquent, personne ne peut être passif dans l'Église, parce que ce serait une infidélité à l'Esprit qui habite en lui, même quand cette personne peut créer des tensions, comme il advint entre Pierre et la

⁵ Homélie, AAS 97 (2005) 709 ; cité dans FT 12b.

⁶ Cf. JEAN XXIII, 11 octobre 1962: Discours d'ouverture du Concile Vatican II (*Documents du Concile Vatican II*, Bologne 1966, 995-996).

communauté de Jérusalem (Ac 11, 1-18), entre Pierre et Paul (cf. Ga 2,14), entre Jacques, Pierre et Barnabé-Paul (Ac15). Le respect mutuel et l'écoute habituelle, le dialogue est une nécessité, un droit, une obligation de tous à l'égard de tous, non pas une mode passagère, un luxe ou une concession bienveillante de la part de quelqu'un, même quand celui-là détient le service de l'autorité magistérielle (cf. ES passim).

C'est pourquoi, critiquer dans l'Église - la charité étant sauve -, quand l'individu ou un groupe est sincèrement convaincu de devoir le faire au nom de la recherche de la volonté de Dieu, n'est pas la manifestation d'un manque d'obéissance, mais un geste d'amour responsable envers l'Église et de sa fidélité au Seigneur ; qu'on se rappelle les critiques faites par sainte Catherine de Sienne aux Papes d'Avignon pour qu'ils reviennent à Rome, l'incompréhension entre sainte Thérèse d'Avila et le Nonce Apostolique de Madrid, la tension entre saint François d'Assise et son évêque... (VC 43, 46, 84, 85, 91, 92). Critiquer certaines choses de l'Église ou chez quelques-uns de ses membres, avec amour et responsabilité, ne signifie pas avoir moins d'amour mais en avoir davantage ; tout comme l'amour des parents n'empêche pas de critiquer certaines choses qui ne nous semblent pas justes ou d'en reconnaître certains défauts ; le reste est de l'infantilisme, un manque de maturité humaine et d'objectivité sereine : celui qui aime critique, tout en continuant à aimer la personne critiquée ; et pas seulement : c'est par amour et avec amour que se fait la critique. Le silence n'est pas toujours le signe d'une obéissance mature ; cela peut être au contraire, un signe d'indifférence ou de manque de responsabilité devant le bien commun, dans l'Église comme dans la société. Écouter et être écouté est un devoir et un droit propre à chaque chrétien, si nous voulons vraiment chercher à comprendre la volonté de Dieu (cf. NMI 45a). « L'unité de l'Église n'est pas uniformité, mais intégration organique des légitimes diversités (...). Il est donc nécessaire que l'Église du troisième millénaire stimule tous les baptisés et les confirmés à prendre conscience de leur responsabilité active dans la vie ecclésiale » (NMI 46a).

D'où il découle que, dans cette recherche souvent difficile de la volonté de Dieu dans l'Église, la tradition chrétienne ait toujours admis la possibilité des « gestes prophétiques », c'est-à-dire, la possibilité qu'un chrétien perçoive avec une certitude morale absolue une indication de Dieu qui va au-delà des normes actuelles ou du mode de faire de l'autorité ecclésiastique. Mais, au-delà de ce cas limite, la contestation peut-elle exister sous la forme d'une protestation claire et plus ou moins associée contre la manière dont est exercée l'autorité, d'une opposition loyale et responsable de quelqu'un ou quelques-uns à un moment historique concret ? Il ne s'agit pas d'une contestation de l'autorité en tant que telle (ce qui serait un problème d'ecclésiologie dogmatique), mais d'un jugement opérationnel concret, une façon de poser une question ou d'imposer un service déterminé. C'est une attitude de loyauté critique dans la recherche de ce que Dieu veut ; l'ami véritable dit la vérité à l'ami même si elle est dure, précisément parce qu'il cherche le bien de l'ami (cf. Pr 27,5-6) ; et dans notre cas, c'est un acte de responsabilité envers l'Église-communion. De fait, dans l'histoire de l'Église, il n'y a pratiquement pas de réforme officielle qui n'ait été en quelque mesure précédée, ou qui n'ait été le fruit ou la conséquence de l'opposition loyale et responsable de quelques-uns de ses membres. Qu'il suffise, pour rester dans les temps récents, de penser aux réformes liturgique, biblique, œcuménique... promulguées par le Concile Vatican II ; réformes faites par des théologiens, qui, dans les années précédentes avaient eu des difficultés avec la Curie Romaine. Il y a quelques années, le théologien Ratzinger de l'époque disait : « (L'Église) vit toujours de l'appel de l'Esprit, dans la « crise » du passage de l'ancien au nouveau. Est-ce un hasard que les grands saints aient été en tension, non seulement avec le monde mais aussi avec l'Église, et aient souffert en travaillant pour l'Église et dans l'Église ? (...). La véritable obéissance n'est pas celle des adulateurs (appelés « faux prophètes » par rapport à l'authentique prophétie de l'Ancien Testament), de ceux qui évitent tout obstacle et toute blessure, qui mettent au-dessus de tout la garantie de leurs commodités personnelles. L'obéissance qui est vérité, l'obéissance animée de la force enthousiaste de l'amour, voilà la véritable obéissance qui a fécondé l'Église à travers les siècles, la libérant de la tentation babylonienne et la ramenant dans le côté de son Seigneur crucifié »⁷. Le Magistère rendra hommage à l'esprit prophétique, même « provocateur », de bon nombre de religieux tout au long de l'histoire de l'Église (cf. EN 69, VC 84b : voir aussi les numéros 46, 74, 84-85).

Loyauté et responsabilité qui se manifestent :1) dans l'exposé opportun et humble de son point de vue personnel, (comme un « non » à la peur, à l'inhibition et à la passivité, au manque de sens de co-responsabilité ecclésiale dans la recherche de la volonté de Dieu) ; 2) dans le désir sincère de la recherche de la vérité (comme un « non » au manque de droiture ou au double jeu, à la recherche de ses intérêts personnels) ; 3) dans le respect constant à l'égard de tous, et donc, de celui qui a le service de l'autorité (comme un « non » à l'offense ou au dénigrement du prochain) ; 4) dans l'effort infatigable pour concilier les exigences de l'obéissance à l'autorité légitime avec les exigences auxquelles sa conscience juge ne pouvant renoncer (comme un « oui » au respect de la conscience droite de tous, même quand ils se trompent ; qu'ils

⁷ J. Ratzinger, *Le nouveau Peuple de Dieu* Rome, 1971, 284-286.

se rappellent les paroles de saint Paul : Rm 14-15 ; 1 Co 8-10) ; 5) le tout enveloppé d'esprit de foi, et donc de prière, qui doit caractériser la vie du chrétien. Ceux qui, en pareille situation, agissent dans cette attitude, servent assurément l'Église, sont l'Église, même quand ils peuvent susciter des moments de crise et de tension, et ils aident à connaître et à accomplir la volonté de Dieu (cf. LG 37a, CDC 212, CEC 907 et 911).

Tout ceci nous parle finalement de la nécessité et en même temps du caractère provisoire de l'autorité quelle qu'elle soit, même dans l'Église ; et cela nous montre comment en réalité, dans la communauté chrétienne, nous obéissons tous. L'unique chef et médiateur, disait saint Paul, c'est le Christ (cf. 1 Co 3, 5-7.9.11 ; Col 1,18 ; Ép 1,22 ; 1 Tm 2,5), le Pasteur (cf. Jn 10,11-15) ; Pierre, Paul, Apollos..., sont des collaborateurs de Dieu dans la communauté (cf. 1Co 3,9), ils en font partie et sont au service du bien de celle-ci. Voilà la profonde vérité évangélique du titre porté par le Pape « *servus servorum Dei* ». Seul Dieu possède l'autorité, seul le Christ est l'autorité absolue dans l'Église. C'est pourquoi, disions-nous au début, dans l'Église, avant les divers ministères et les charismes confiés par l'Esprit pour le bien de tous, il y a une égalité fondamentale entre les membres (cf. LG 32, CDC208, CHL 15a, 17g, CEC 872, VC 31) : tous ensemble, et chacun avec les dons reçus pour le bien de tous, ils cherchent ce que Dieu veut et s'occupent de l'accomplir.

3. La communauté religieuse et « sa » manière d'écouter et de réaliser la volonté de Dieu.

Comme le dit l'Instruction, « la vie consacrée, appelée à rendre visibles dans l'Église et dans le monde les traits caractéristiques de Jésus..., fleurit sur le terrain de cette recherche du visage du Seigneur et du chemin qui mène à Lui (Jn 14,4-6). Une recherche qui... constitue la peine de chaque jour (...). La personne consacrée témoigne donc de l'engagement, joyeux et en même temps difficile, de la recherche assidue de la volonté divine... » (FT 1b ; cf. 8 e).

À partir de ce que nous avons dit jusqu'à présent, il apparaît soudain clairement que nous les religieux/religieuses ne sommes pas « ceux/celles qui obéissent » dans l'Église, comme si les autres en étaient dispensés. Notre vie ne sera pas autre chose que l'une des si nombreuses façons (variées en elles-mêmes: cf. FT 3c) de rechercher et de vivre la volonté de Dieu, prolongement dans l'histoire de l'obéissance du Christ au Père.

À l'origine du rapport/service autorité-obéissance spécifique de la vie religieuse, nous trouvons la communion de charisme, de vie et de mission : la « con-vocation » de certains croyants de la part de Dieu, c'est-à-dire l'appel à une communion plus intime entre eux, à vivre ensemble avec d'autres disciples du Christ, selon un charisme (celui du fondateur ou de la fondatrice) qui incarne et interprète la manière de vivre le mystère du Christ ; charisme qui en accentue un aspect particulier, et avec lequel, par don de l'Esprit, on se sent spirituellement en syntonie. Un document récent l'a dit remarquablement : « Il y a une convergence du 'oui' à Dieu, qui unit les différents consacrés dans une même communauté de vie. Consacrés ensemble, unis dans le même « oui », unis dans l'Esprit Saint, les religieux découvrent chaque jour que suivre le Christ « obéissant, pauvre et chaste » se vit dans la fraternité, comme les disciples qui suivaient Jésus dans son ministère. Unis au Christ et donc appelés à être unis entre eux. Unis dans la mission de s'opposer prophétiquement à l'idolâtrie du pouvoir, de l'avoir, du plaisir (cf. RPU 25). Ainsi l'*obéissance* lie et unit les diverses volontés en une seule communauté fraternelle investie d'une mission spécifique à réaliser dans l'Église. L'obéissance est un « oui » au plan de Dieu qui a confié une tâche particulière à un groupe de personnes. Elle comporte un lien avec la mission, mais également avec la communauté qui doit remplir ensemble son service, ici et maintenant ; elle exige aussi un regard lucide de foi sur les supérieurs qui « accomplissent leur devoir de service et de guide » (MR 13) et doivent veiller à la conformité du travail apostolique avec la mission. Et ainsi, c'est en communion avec eux que doit se réaliser la volonté divine, la seule qui puisse sauver » (VFC 46bcd, cf. FT18a). À noter, la référence continue à Dieu et à la communauté dans son ensemble, c'est-à-dire, aux supérieurs et à ceux qui leur sont unis, tous gardant les yeux fixés sur ce que Dieu attend d'eux.

De cette communion-'convocation' initiale découle un double service :1) vers l'intérieur, la recherche commune de la volonté divine et la vie fraternelle ; 2) vers l'extérieur, la mission apostolique (cf. VFC 58, VC 46a, 72). Dans ce contexte, l'autorité et l'obéissance se transforment en deux aspects d'un unique processus d'obéissance à Dieu, c'est-à-dire, de service à Dieu, deux modes complémentaires d'une même disposition d'obéissance à Dieu par laquelle, tous ensemble, ils cherchent et réalisent ce qui plaît à Dieu (cf. FT 12 e) ; « tous obéissent même avec des tâches différentes » (FT 18b). Dans ce mode de vie, il y a, entre celui qui commande et celui qui obéit, une diaconie et une médiation réciproque nécessaire ; chacun est pour l'autre présence de Dieu ; « le frère et la sœur deviennent de cette façon, sacrement du Christ et de la rencontre avec Dieu » (FT 19c).

Quelle est alors la spécificité du rapport/service autorité-obéissance dans la vie religieuse, vis à vis des autres vocations chrétiennes ?

Ce n'est pas l'imitation de l'obéissance du Christ (le 'pourquoi'), parce que, dans la mesure où elle est possible à la nature humaine, elle est commune à tous les croyants. La spécificité est à chercher dans le 'comment', dans le type de méditation par laquelle le religieux se sent appelé par l'Esprit à chercher la volonté du Père, prolongeant ainsi l'obéissance du Christ. Cette médiation se situe, comme nous le disions précédemment : 1) dans la 'lecture' particulière et l'expérience charismatique de l'Évangile (du mystère du Christ), faite par un chrétien/une chrétienne (le fondateur ou la fondatrice) avec lequel/laquelle il/elle se sent en syntonie, c'est-à-dire : je me sens poussé(e) à suivre et à imiter le Christ « comme » le fit ce chrétien/cette chrétienne (le fondateur/la fondatrice) et à entrer dans le groupe qu'il/elle a fondé, par le don de l'Esprit-Saint ; 2) dans la vie religieuse, dans une vie communautaire qui comprend aussi, en plus de l'obéissance, les conseils de célibat et de pauvreté. Gardant le célibat, le religieux, se sent donc appelé à scruter, discerner et à accomplir la volonté du Père en fraternité, c'est-à-dire, ensemble, avec les autres chrétiens/chrétiennes que l'Esprit-Saint appelle. Ces autres personnes, avec leur bagage humain et spirituel (aspects positifs et limités aussi) font partie dès ce moment, de la vie et de la mission du religieux ; les convoqués deviennent les con-frères /con-sœurs (cf. FT 9c, 12 a).

C'est pourquoi, en ce qui concerne l'obéissance du religieux, avant de la considérer comme un « renoncement » à sa volonté propre (qui peut être inclus, comme dans toute vocation chrétienne) il s'agit davantage de la situer dans un horizon nouveau, plus vaste, dont feront désormais partie les confrères/consœurs que Dieu lui donne et comme il les lui donne ; il s'agit donc d'une dilatation de lui-même allant jusqu'à inclure les frères d'une manière telle que cela façonnera désormais, et de manière décisive, son mode humain et spirituel de penser et d'agir. Le religieux ne renonce donc pas à penser, à chercher, à juger et à décider mais il renonce à le faire seul : renoncement à la solitude, en faveur de la communion. Le rapport entre les frères devient un dépassement constant de l'opposition « je-tu » pour se situer au niveau du « nous ». Chacun doit se sentir « nous ». Chacun doit participer avec ses possibilités humaines et spirituelles (son intelligence, son expérience, ses capacités, etc.), en les mettant librement et volontairement à la disposition des autres, et en comptant sur celles des autres pour penser, décider, et agir. Voilà pourquoi « il n'y a pas de contradiction entre obéissance et liberté » (VC 91b). Chacun, et la communauté elle-même, devient « sacrement » du chemin et de la rencontre avec Dieu et sa volonté (cf. FT 19c). En conclusion, l'obéissance réciproque en communauté et envers celui ou celle qui la préside n'est pas un simple fait sociologique, organisationnel, ascétique ou juridique, mais, profondément théologico-spirituel.

Et maintenant, où situer le rôle, la mission, le ministère, le service du supérieur ?

Pour protéger, susciter, stimuler, encourager sa cohésion et sa fidélité à la communion et à la mission à laquelle Dieu l'appelle, le groupe choisit parmi ses confrères/consœurs – selon ses caractéristiques charismatiques et juridiques propres – quelqu'un qui prendra particulièrement soin de tout cela. La communion et la recherche de la volonté de Dieu sont l'œuvre de tous et non le monopole d'une personne, mais il est demandé au supérieur de s'y consacrer d'une manière particulière. Le supérieur est donc par excellence le serviteur de la communion et de la recherche de Dieu ; ou comme dit l'Instruction : « tandis que dans la communauté, *tous* sont appelés à chercher ce qui plaît à Dieu et à lui obéir, *quelques-uns* sont appelés à exercer (...) la tâche particulière d'être signe d'unité et guide dans la recherche unanime et l'accomplissement personnel et communautaire de la volonté de Dieu. C'est là le service de l'autorité » (FT 1c). C'est pourquoi, on pourra dire que si les personnes consacrées se sont vouées au service total de Dieu, l'autorité, elle, favorise et soutient leur consécration. Dans un certain sens, « elle peut être regardée comme 'servante des serviteurs de Dieu'. Elle a le devoir primordial de construire, avec les frères et les sœurs, des 'communautés fraternelles en lesquelles Dieu soit cherché et aimé avant tout'(CDC 619 ; cf. FT 12d, 13a, 21ac). Il est donc d'abord nécessaire que cette autorité soit une personne spirituelle, convaincue du primat du spirituel pour la vie personnelle et la construction de la vie fraternelle, consciente que plus l'amour de Dieu croît dans les cœurs, plus les cœurs sont unis entre eux. Sa tâche prioritaire sera donc l'animation spirituelle, communautaire et apostolique de sa communauté » (VFC 50a, cf. FT 12a, 13). Il est demandé à l'autorité (homme ou femme) de manière analogue à ce qui est demandé à l'évêque - sans pour autant confondre ou égaler les deux autorités -, d'être maître spirituel, prophète, instrument de sanctification et de gouvernement, confrère accompagnateur (cf MR 13, 14c, 26-27, CDC 619, VFC 50, VC 43, 93). D'une part, c'est un frère parmi les frères ; de l'autre, il représente et est au service de ce que Dieu et l'Église attendent de la communauté. Il « représente » Dieu, non qu'il soit humainement infaillible dans ses décisions concrètes – ses limites humaines sont explicitement reconnues (cf. VC 92b, FT 13d, 18a, 21c, 25a) - mais parce qu'il cherche à faire de son mieux, en nous accompagnant dans la recherche et l'accomplissement de ce que Dieu veut, dans le domaine de ses compétences, et en usant des moyens (la Parole de Dieu, la Règle et les Constitutions, les décisions des chapitres, les signes des

temps, etc.) que l'Église a jugés légitimes. Il est un médiateur indirect (cf. FT 13c, 17c, 21c, 25 début). Ainsi, quiconque obéit, accueille avec esprit de foi – en donnant aux supérieurs une « humble soumission » (PC 14) - cette médiation de grâce qui lui est offerte et qui lui donne la « garantie » d'être conduit par l'Esprit et soutenu même au milieu des difficultés (Ac 20, 22s ; VC 92b). Au fond, ce qui se passe c'est que nous faisons confiance à Dieu qui agit à travers la fraternité à laquelle il nous a appelés ; et pour cela, nous faisons confiance aussi aux frères et à ceux qui nous précèdent sur le chemin vers Dieu.

Le supérieur fait donc partie de la communauté, il est dans la communauté, par la communauté. Il est au milieu des frères, aux côtés de chacun, toujours prêt à leur venir en aide, à leur « laver les pieds » (Jn 13,1-17 ; cf. Mt 23,11 ; FT 12b, 17b) ; il cherche « ce que Dieu veut » et ceci « avec le soutien de la prière, de la réflexion et du conseil d'autrui » (FT 12d). On voit les priorités dans le service de l'autorité (cf. FT 13), son rôle dans la croissance de la fraternité (cf. FT 20 ; et aussi VFC 50c, VC 43, RdC 14) et dans l'accomplissement de la mission (cf. FT 25). À la tête de la communauté il n'y a pas le supérieur, mais uniquement le Christ, Dieu, que chacun et tous ensemble cherchent à servir. Le supérieur est appelé à être mémoire, levain, stimulant, encouragement ; il ne remplace la conscience de personne, mais il responsabilise tous les membres ; il écoute, il sert, il enrichit, il n'a pas le rôle de frein, il n'est pas celui qui contraint, et encore moins celui qui assujettit.

Il n'y a pas le supérieur d'une part « et » la communauté de l'autre, comme s'il s'agissait de deux choses différentes, ou pire, opposées, de même qu'il n'existe pas de supérieur sans communauté, ni de communauté « pour » le supérieur. Les confrères ne sont pas à son service, mais tous ensemble ils sont au service du Royaume de Dieu. Dans ce contexte, le supérieur, l'autorité est un service important, mais il n'est pas l'unique ; il paraît clair que « l'obéissance religieuse, loin d'amoindrir la dignité de la personne humaine, l'amène à sa maturité, en développant la liberté des enfants de Dieu » (PC 14b), et qu'« il n'y a pas de contradiction entre l'obéissance et la liberté » (VC 91b).

En résumé, l'obéissance religieuse doit être : 1) humaine, adulte, mûre et soutenue par la foi ; et non individualiste, égocentrique, « infantile » (FT 25a ; « infantilisme », 20b), passive, sécularisée, pas plus que l'autorité ne doit être signe de « paternalisme ou maternalisme » (FT 14b) ; 2) elle a pour point de référence le Christ, la volonté du Père ; 3) elle s'exprime dans la fraternité congrégationnelle ; 4) elle considère le supérieur comme un confrère ; elle lui est reconnaissante pour le service qu'il remplit ; elle prie pour lui et l'aide dans son discernement et l'accomplissement de la volonté de Dieu par le dialogue et un sens de coresponsabilité et de collaboration (cf. FT 19b).

Il peut arriver cependant, que même dans la vie religieuse, – comme nous disions plus haut à propos de l'Église, - il y en a qui croient ne pas pouvoir obéir sur un point fondamental, même s'il ne s'agit pas de quelque chose de peccamineux en soi (si c'était le cas, l'autorité perdrait sa raison d'être). Il n'est pas rare dans l'histoire qu'un religieux entré dans la vie religieuse comprend au bout d'un certain temps que ce n'est pas pour lui, ou bien, il croit que Dieu l'appelle à une autre forme de vie religieuse déjà existante ou à fonder. Combien d'instituts n'ont-ils pas été fondés par des religieux qui avaient appartenu d'abord à un autre institut ? Et quand l'Église a approuvé le nouvel institut, elle a reconnu implicitement que dans ce cas, le religieux avait bien fait de sortir du premier institut. Qu'il suffise de penser à sainte Thérèse d'Avila et, à notre époque, à la bienheureuse Teresa de Calcutta.

En revanche, un problème plus répandu, est peut-être celui du religieux qui ne croit pas devoir quitter sa congrégation, mais qui toutefois a du mal à accueillir un ordre reçu. De ceci l'Instruction se fait largement l'écho (cf. FT 10, 20^e, 26-27). Le texte distingue entre « obéissances difficiles » (FT 26 ; cf. 10a, 20 e, 26-27) et « objection de conscience » étant donné « l'obscurité et l'ambivalence de nombre de réalités humaines » (FT 27d). Par rapport au premier cas (cf. 26a), on admet que ces obéissances puissent apparaître absolument « absurdes ». Après avoir acquiescé aux conseils donnés par saint Benoît et saint François, l'Instruction reconnaît qu'« un certain attachement à ses convictions personnelles, fruits de la réflexion et de l'expérience mûries avec le temps est compréhensible », et que c'est finalement « une bonne chose de chercher à les défendre et à les réaliser, toujours dans la perspective du Royaume, dans un dialogue franc et constructif » (FT 26c ; cf. 20 e) ; mais, d'autre part, le texte rappelle que le modèle, c'est le Christ qui « ne recule pas face à la mort sur la croix (cf. Ph 2,8) ».

C'est pourquoi, même si on admet que le religieux peut connaître « une défaillance ou une tentation de refus de l'autorité », il lui est rappelé qu'en pareil cas « c'est aussi le moment où l'on doit s'en remettre au Père pour que s'accomplisse sa volonté ». Dans le second cas (cf. FT 27), la question est de savoir s'il peut exister « des situations dans lesquelles la conscience personnelle semble ne pas permettre de suivre les indications données par l'autorité ». Le texte rappelle que déjà Paul VI avait parlé de ce qu'on appelle « l'objection de conscience » (cf. ET 28-29). L'exhortation reconnaît qu'« il est vrai que la conscience est le

lieu où résonne la voix de Dieu qui nous indique comment nous comporter » mais qu'il est également vrai qu'il faut faire attention à ne pas tomber dans le subjectivisme, et qu'il est nécessaire de former le jugement de la conscience. C'est pourquoi, la personne consacrée « devra donc réfléchir longuement avant de conclure que ce n'est pas l'obéissance reçue, mais ce qu'elle perçoit au plus profond d'elle-même qui représente la volonté de Dieu » ; elle devra procéder à des confrontations et à des vérifications avec les médiations que Dieu lui donne ; et même s'« il est indiscutable que ce qui compte c'est d'arriver à connaître et à accomplir la volonté de Dieu, ... il devrait être tout autant indiscutable que la personne consacrée s'est engagée par vœu à accueillir cette sainte volonté à travers des médiations déterminées ».

En définitive, il est demandé en pareil cas au religieux de renoncer à son opinion personnelle, - que le sujet estime juste -, en faveur de ce que commandent la communauté et celui qui la préside. Alors, comment justifier ce renoncement et rendre cette attitude humainement et chrétiennement valide ? La réponse est que le renoncement se justifie si l'attitude est motivée par des raisons autres que de contrainte ou de simple commodité, ou encore de passivité ; il le sera d'autant moins s'il s'agit d'une grave imprudence ou de quelque chose de peccamineux, auquel cas le sujet ne serait absolument pas tenu d'obéir et l'autorité perdrait sa raison d'être. Comme le dit l'Instruction au n° 27 en citant Paul VI : le renoncement se justifie, « à l'exception d'un ordre qui serait manifestement contraire aux lois de Dieu ou aux constitutions de l'institut, ou qui entraînerait un mal grave et certain, auquel cas, l'obligation d'obéir n'existe pas » (ET 28).

Cette attitude est justifiée parce que le religieux reconnaît en ses confrères/consœurs et dans leur opinion, une valeur qui lui permet de faire ce qu'ils disent sans que sa responsabilité et sa dignité personnelles s'en trouvent diminuées. En effet, il agit dans ce cas selon la volonté d'autrui parce qu'il reconnaît avec humilité la possibilité humaine que les autres aient raison, et lui, non (cf. FT 27b, ET 28 : « l'obscurité et l'ambivalence de nombre de réalités humaines »), même si parfois, sur le moment, les choses ne lui apparaissent pas exactement de cette manière : raisonnement humain (cf. FT 9d, 10a) ; et surtout parce que le religieux reconnaît avec esprit de foi, non seulement la possibilité, mais la certitude que Dieu se sert d'eux puisqu'il les a appelés à une vie commune pour trouver sa volonté, et qu'il s'agit d'« un ordre légitimement donné » (FT 10a) : raisonnement théologique. Le religieux sait que ses frères – comme lui-même - peuvent se tromper humainement ; cela ne le surprend ni ne le scandalise ; mais, au-delà de l'humanité fragile des frères, il s'en remet à Dieu qui l'a appelé à la communion de vie et de charisme avec eux, et il est certain que Lui ne se trompe pas (cf. FT 10c) ; on obéit « non seulement à Dieu, mais aussi aux hommes et, dans tous les cas, pour Dieu et non pour les hommes » (FT 11a).

Ceci ne signifie pas que l'on renonce à sa dignité et à sa responsabilité personnelle, mais – comme je le disais au début – qu'on la situe dans le cadre d'une vision plus large qui englobe les autres membres de la communauté ou de l'institut ; et que l'on reconnaisse aussi avec réalisme et humilité ses propres limites et la possibilité de se tromper. Si par la suite le religieux découvre que même humainement ce sont ses frères qui avaient raison, c'est autant de gagné ; si au contraire, il apparaît clair qu'humainement la raison était de son côté, il restera vrai qu'il a vécu l'Évangile et la vocation reçue (vrai but de la vie) parce qu'il aura cherché Dieu à travers la médiation qu'Il lui avait donnée, celle des frères ; et ainsi, il a fait ce que Dieu voulait de lui, c'est-à-dire Sa volonté. Il est évident que la foi devient un élément, non pas unique, mais décisif dans la vie religieuse. Par conséquent, il ne doit jamais y avoir quelque raison que ce soit de se sentir frustré ou amer, pas même dans le second cas. Et c'est pourquoi l'obéissance du religieux devra toujours être raisonnée – il faut utiliser les éléments humains que Dieu nous donne : l'intelligence, l'expérience... - mais l'obéissance ne pourra jamais être simplement rationnelle, car c'est la foi, et donc l'abandon à Dieu (cf. FT 10c, 11a) qui a le dernier mot.

Dans la vie du croyant, il y a toujours ensemble la « Fides et Ratio » dont parlait Jean Paul II dans l'encyclique de ce nom (FR). Il en est ainsi en Marie, elle qui, à l'annonciation et à la naissance de Jésus, s'interroge (cf. Lc 1,34), pense, médite (cf. Lc 2,19.51) : cette obéissance « croyante et interrogatrice » qui la caractérise (FT 31a ; cf. LG 58, RMa 17d). Mais, en même temps, Marie « est empressée dans l'obéissance » (VC 112c), elle se remet et s'abandonne à Dieu : « Me voici... » (Lc 1,38). Marie est « une femme forte », elle n'est pas « passivement soumise ou d'une religiosité aliénante » (MC 37). Elle est pour nous un exemple de « pauvreté » biblique, de confiance et d'abandon au Seigneur (cf. RMa 17c ; cf. 12-19, 39).

Article paru dans le Bulletin UISG – Numéro 138, 2008 – Vers une renaissance.
Reproduit avec la permission de l'UISG.